



ASIE ORIENTALE

L'Asie, continent le plus vaste et le plus peuplé au monde, revêt une grande importance géostratégique pour l'Union européenne. Celle-ci a trois partenaires stratégiques en Asie orientale: la Chine, le Japon et la République de Corée. L'Union reste préoccupée par des problèmes de sécurité dans la région, tels que le problème nucléaire en Corée du Nord et les litiges maritimes en mer de Chine méridionale. L'Union est un acteur économique de poids ainsi qu'un bailleur de fonds important en termes d'aide et de développement, œuvrant au renforcement des institutions, de la démocratie, de la bonne gouvernance et des Droits de l'homme.

La présente fiche décrit la région de l'Asie orientale. Voir également les fiches techniques sur l'Asie du Sud ([5.6.7](#)) et l'Asie du Sud-Est ([5.6.9](#)).

BASE JURIDIQUE

- Titre V (action extérieure de l'Union) du traité sur l'Union européenne (traité UE);
- Articles 206 et 207 (commerce) et articles 216 à 219 (accords internationaux) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE);
- Accords de partenariat et de coopération (relations bilatérales).

ASIE ORIENTALE

A. Chine

L'Union a renoué des relations avec la Chine en 1994, mais l'embargo sur les armes imposé par l'Union après les événements de la place Tiananmen en 1989 reste en vigueur. L'interdépendance économique et géopolitique croissante entre les deux partenaires a trouvé son expression dans le programme stratégique de coopération UE-Chine 2020, qui approfondit et élargit la coopération dans un large éventail de domaines, tels que la politique étrangère et de sécurité, le développement économique, la gouvernance mondiale et la coopération multilatérale dans le commerce et l'investissement, ainsi que dans les domaines social, environnemental et autres, dont les contacts interpersonnels. En 2016, l'Union a adopté des «Éléments pour une nouvelle stratégie de l'UE à l'égard de la Chine».

Le 21^e sommet UE-Chine a eu lieu à Bruxelles le 9 avril 2019, à la suite du dialogue stratégique UE-Chine qui s'est tenu le 18 mars 2019 à Bruxelles en préparation de ce sommet. La [déclaration conjointe de 2019](#) témoigne d'une volonté constante non seulement de coopérer sur des questions d'envergure mondiale, mais également de



donner de l'élan à une relation économique bilatérale fondée bien davantage sur la non-discrimination et sur une concurrence loyale et équitable. L'Union et la Chine ont notamment convenu de chercher des solutions à un certain nombre d'obstacles majeurs qu'elles ont recensés et de «procéder à un bilan lors du prochain sommet UE-Chine».

Dans la déclaration conjointe, l'Union et la Chine ont confirmé qu'elles partageaient, en tant qu'acteurs d'envergure mondiale, la responsabilité de répondre aux enjeux régionaux et mondiaux, tels que le changement climatique et la mise en œuvre de l'accord de Paris (COP 21), les menaces qui pèsent sur la sécurité commune, y compris la lutte contre le terrorisme et la cybersécurité, et le respect du plan d'action global commun avec l'Iran relatif au programme nucléaire iranien. Elles ont également réaffirmé leur détermination à renforcer le multilatéralisme et le système commercial multilatéral fondé sur des règles, y compris le processus de réforme des systèmes monétaires et financiers internationaux (notamment les quotes-parts au FMI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour lequel l'Union et la Chine ont mis en place un groupe de travail conjoint. Elles ont confirmé l'importance du G20, «principale enceinte de coopération économique et financière internationale», pour la protection du système multilatéral. Les deux parties se sont en outre engagées à améliorer la connectivité entre l'Europe et l'Asie en se fondant sur les règles du marché, la transparence, l'ouverture des marchés publics ainsi qu'une concurrence loyale et équitable, et à créer des synergies entre la stratégie de l'Union visant à relier l'Europe à l'Asie et l'initiative chinoise «Une ceinture, une route».

L'Union et la Chine se sont également engagées à conclure un ambitieux accord d'investissement global en 2020, visant à établir une concurrence plus équitable pour les entreprises, à fournir de nouveaux débouchés commerciaux et à protéger les investisseurs et leurs investissements, et permettant aux deux parties de nourrir des ambitions plus vastes et plus profondes.

L'Union reste le principal partenaire commercial de la Chine, tandis que celle-ci est le deuxième partenaire commercial de l'Union. Le commerce de marchandises entre l'Union et la Chine est nettement supérieur à 1,5 milliard d'euros par jour, les exportations de l'Union s'élevant à 210 milliards d'euros pour l'année 2018 et ses importations à 395 milliards d'euros. Les exportations de services de l'Union vers la Chine s'élevaient à 44 milliards d'euros en 2017, contre 28 milliards d'euros en importations. En 2017, les investissements directs étrangers (IDE) chinois dans l'Union avoisinaient les 30 milliards d'euros, tandis que les IDE de l'Union en Chine étaient évalués à un montant compris entre 6 et 7 milliards d'euros.

Le Parlement a attiré l'attention sur les violations des Droits de l'homme en Chine, notamment les détentions arbitraires, les camps de travail, la peine de mort, le musellement de la liberté d'expression et d'association, les avortements forcés et les mesures de répression appliquées au [Tibet](#) et au Xinjiang. Il a également soutenu les citoyens chinois dans leurs revendications en faveur de réformes politiques efficaces^[1] et condamné le traitement réservé à certains défenseurs des Droits de l'homme et à

[1]Résolution du Parlement européen du 14 mars 2013 sur les relations UE-Chine (JO C 36 du 29.1.2016, p. 126).



certaines militants. La Chine refuse catégoriquement toute «ingérence» extérieure dans ses affaires intérieures, y compris en matière de Droits de l'homme. La 37^e session du dialogue UE-Chine sur les Droits de l'homme a eu lieu au mois d'avril 2019.

B. Taïwan

L'Union européenne adhère au principe dit «d'une seule Chine» et ne reconnaît pas Taïwan comme État souverain. L'Union continue néanmoins à coopérer avec Taïwan dans des domaines non politiques, relevant notamment du commerce et de l'économie, tels que les échanges commerciaux, la recherche et le changement climatique.

L'Union a mis en place un dialogue structuré sur les questions économiques et commerciales avec Taïwan dans un certain nombre de secteurs, tels que l'industrie de l'automobile, les produits pharmaceutiques, les cosmétiques et les dispositifs médicaux. Elle est le quatrième partenaire commercial de Taïwan après la Chine, les États-Unis et le Japon, et les échanges de marchandises entre l'Union et Taïwan ont atteint un nouveau record en 2018: 51,9 milliards d'euros. Avec des IDE totalisant 21,2 milliards d'euros en 2017, l'Union est le plus grand investisseur à Taïwan.

Le Parlement a, à plusieurs reprises, appelé de ses vœux une coopération bilatérale plus étroite entre l'Union et Taïwan dans des domaines tels que le commerce, la recherche, la culture, l'éducation, le changement climatique et la protection de l'environnement, et il s'est montré favorable à d'éventuelles négociations sur un accord d'investissement UE-Taïwan.

Le 22 mars 2018, Taïwan et l'Union ont tenu leurs premières consultations annuelles relatives aux Droits de l'homme.

C. Hong Kong

Les relations entre l'Union et Hong Kong couvrent des domaines tels que le commerce et le développement économique, la coopération douanière, l'innovation et la technologie, la concurrence, la sécurité alimentaire, l'environnement et l'éducation. En 2018, l'Union était, pour les marchandises, le deuxième partenaire commercial le plus important de Hong Kong, après la Chine continentale, tandis que Hong Kong arrivait au 17^e rang des partenaires commerciaux de l'Union pour les marchandises et au 10^e rang pour les services. Le douzième dialogue structuré UE-Hong Kong a eu lieu en décembre 2018. [La recommandation du Parlement européen du 13 décembre 2017](#), émise vingt ans après la création de la région administrative spéciale, souligne que le respect de la loi fondamentale de la région administrative spéciale de Hong Kong est d'une importance capitale pour le renforcement des relations avec l'Union. Même si l'Union adhère au principe dit «d'une seule Chine» et admet que la Chine puisse s'opposer aux ingérences dans ses affaires intérieures, la recommandation condamne l'ingérence de la Chine dans les affaires intérieures de Hong Kong, laquelle risque, à long terme, de compromettre la viabilité du modèle «un pays, deux systèmes». En raison de ses progrès en matière de bonne gouvernance, l'Union a retiré Hong Kong de sa liste des [pays et territoires non coopératifs en matière fiscale](#) le 12 mars 2019.



D. Japon

Le Japon est un partenaire stratégique de l'Union depuis 2003; il partage ses valeurs concernant les Droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. L'accord de partenariat stratégique UE-Japon, entré en vigueur à titre provisoire le 1^{er} février 2019 et recouvrant le dialogue politique et la coopération sur des questions stratégiques et sur des enjeux régionaux et mondiaux, donne davantage d'envergure au partenariat entre l'Union et le Japon. Il renforcera également le dialogue interparlementaire entre le Parlement européen et la Diète japonaise. L'accord de partenariat économique (APE) UE-Japon, qui compte parmi les accords de libre-échange les plus complets conclus par l'Union européenne, est entré en vigueur le 1^{er} février 2019. Il devrait favoriser les échanges et la croissance économique des deux parties. L'APE comporte des engagements relatifs tant au commerce des biens qu'au commerce des services et établit un cadre qui encourage les investissements bilatéraux. Il définit également des objectifs ambitieux en matière de développement durable et inclut pour la première fois un engagement spécifique à l'égard de l'accord de Paris.

L'Union et le Japon partagent la vision d'une économie mondiale ouverte et fondée sur des règles qui garantissent les normes les plus élevées.

Le Japon est le deuxième partenaire commercial de l'Union en Asie, après la Chine, le total des échanges entre les deux parties s'élevant à 135 milliards d'euros pour l'année 2018. Les deux parties restent déterminées à renforcer leurs relations d'investissement en concluant, dans un avenir proche, un accord d'investissement séparé qui comporterait des normes de protection des investisseurs et des investissements ainsi qu'un mécanisme de règlement des litiges. Le 17 juillet 2018, l'Union et le Japon ont conclu des négociations relatives à un niveau adéquat de protection des données. Le 23 janvier 2019, ils ont adopté des décisions visant à reconnaître leurs systèmes de protection des données respectifs comme étant équivalents, ce qui permettra de créer la plus grande zone de flux de données sécurisés au monde.

Le 26^e sommet UE-Japon, qui s'est tenu le 25 avril 2019, portait notamment sur le changement climatique, la sécurité régionale, le commerce et l'état des relations bilatérales.

E. République de Corée (Corée du Sud)

Les relations entre l'Union européenne et la Corée du Sud remontent à 1997, avec l'accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière. La République de Corée est aujourd'hui l'un des dix partenaires stratégiques de l'Union dans les domaines de la sécurité mondiale, de l'économie, de l'environnement et de la coopération internationale. Le commerce bilatéral a considérablement augmenté pour atteindre un niveau record de plus de 100 milliards d'euros en 2018. L'Union est un investisseur important en Corée du Sud: ses IDE représentaient 51 milliards d'euros en 2017.

Le secteur sud-coréen des sciences et des technologies est l'un des plus avancés au monde. Axé sur l'innovation, il a réalisé des avancées impressionnantes dans le domaine de la robotique et de l'intelligence artificielle, ce qui laisse présager de



nouvelles possibilités de renforcer la coopération scientifique et technologique avec l'Union.

La Corée du Sud possède une économie fortement numérisée et est en train de mettre en place une stratégie nationale en matière de cybersécurité, après avoir été victime d'actions de piratage et de cyberattaques qui ont touché des millions de personnes et de sites officiels. La Corée du Nord a été accusée d'être derrière la plupart des cyberattaques de grande envergure. De plus en plus, l'Union et la Corée du Sud ont tendance à coopérer face aux menaces informatiques.

Les tensions intercoréennes ont été extrêmement fortes en 2017, en raison de la poursuite des essais dans le cadre du programme d'armement de la Corée du Nord. La participation de la Corée du Nord aux Jeux olympiques d'hiver de février 2018 à Pyeongchang a marqué un tournant dans les relations intercoréennes. Le président de la République de Corée, Moon Jae-in, tente d'apaiser les tensions à travers le dialogue et l'instauration d'un climat de confiance. Trois sommets intercoréens destinés à faire avancer la dénucléarisation ont eu lieu entre avril et septembre 2018. L'Union européenne privilégie la recherche d'une solution diplomatique à la crise nucléaire coréenne.

En mars 2017, la Cour constitutionnelle de Corée du Sud a confirmé la destitution de l'ancienne présidente, Park Geun-hye. Moon Jae-in, chef du parti démocrate, a été élu président en mai 2017. Le nouveau gouvernement applique un ambitieux programme de croissance économique conduisant à une augmentation des dépenses publiques et à la mise en œuvre de politiques sociales de redistribution.

Une mission de la commission des affaires étrangères du Parlement s'est rendue au Japon et en Corée du Sud en avril 2018 en vue de renforcer les partenariats stratégiques bilatéraux et leur dimension parlementaire.

Le neuvième sommet UE-Corée du Sud s'est tenu à Bruxelles le 19 octobre 2018. L'Union et la Corée du Sud ont discuté du développement de leur programme bilatéral ainsi que d'enjeux plus vastes, tels que la sécurité et la paix à l'échelle mondiale et régionale et la non-prolifération des armes de destruction massive.

F. République populaire démocratique de Corée (RPDC/Corée du Nord)

L'Union applique une politique «d'engagement critique» à l'égard de la République populaire démocratique de Corée (RPDC ou Corée du Nord), qui consiste à exercer des pressions sous forme de sanctions ou d'autres types de mesures tout en gardant ouverts les canaux de communication. Les relations bilatérales sont limitées et aucun traité politique ou commercial bilatéral n'est d'application avec la Corée du Nord. Par ailleurs, l'aide humanitaire mise à part, la coopération au développement de l'Union européenne, principalement liée à la sécurité alimentaire, est tributaire de considérations politiques, des sanctions des Nations unies et d'autres contraintes. Le Parlement a adopté plusieurs résolutions condamnant le programme nucléaire et le programme de missiles de la Corée du Nord et a également fait part de sa profonde inquiétude face à la dégradation de la situation des Droits de l'homme dans le pays.

Pour compléter et renforcer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies (2270, 2321, 2371, 2375 et 2397), [l'Union européenne a plusieurs](#)



[fois étendu ses sanctions à l'encontre de la RPDC](#) en élargissant l'interdiction des investissements à des secteurs autres que ceux des services financiers et des transports. Cela concerne le secteur des armes conventionnelles, la métallurgie, l'industrie aérospatiale et les services informatiques ainsi que les services liés à l'exploitation minière et au secteur manufacturier dans l'industrie chimique, l'industrie minière et celle du raffinage. En avril 2018^[2], l'Union a ajouté les noms d'une personne et de 21 entités à la liste des personnes et entités visées par des mesures restrictives à l'encontre de la RPDC, en raison de leur implication dans des activités commerciales illégales et de leurs actions destinées à faciliter le contournement des sanctions. Au total, 80 personnes et 75 entités figurent actuellement sur la liste des Nations unies; 59 personnes et neuf entités ont par ailleurs été sanctionnées de manière autonome par l'Union.

À la suite de la participation conjointe de la Corée du Nord aux Jeux olympiques d'hiver de février 2018 à Pyeongchang aux côtés de la Corée du Sud, trois sommets intercoréens se sont tenus en avril, mai et septembre 2018. Cette évolution historique a démontré l'intérêt mutuel des deux nations à poursuivre l'objectif de désescalade et de paix dans la péninsule coréenne.

Le premier sommet entre la RPDC et les États-Unis s'est tenu à Singapour le 12 juin 2018. Le président nord-coréen Kim Jong-un et le président américain Donald Trump ont convenu, dans leur déclaration commune du 12 juin 2018, d'établir de nouvelles relations en s'appuyant sur la déclaration de Panmunjom d'avril 2018, signée lors du sommet intercoréen. La RPDC s'est engagée à œuvrer à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. Le deuxième sommet entre la RPDC et les États-Unis s'est tenu à Hanoï (Viêt Nam) les 27 et 28 février 2019, mais aucun accord n'a été trouvé sur la dénucléarisation. Le président américain Donald Trump a déclaré qu'il était prêt à poursuivre les négociations avec Kim Jong-un.

Jorge Soutullo / Ulrich Jochheim
05/2019

[2]<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/04/06/north-korea-eu-aligns-its-restrictive-measures-with-latest-un-sanctions/>

